



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC
L'ASSOCIATION COMPAGNIE ET RIEN D'AUTRE
POUR L'ORGANISATION DE SEPT
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LES 13,
14, 27 ET 28 MARS 2023**

**DÉCISION N° DM-23-184
EN DATE DU 23 MAI 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association compagnie Et rien d'autre, représentée par Monsieur François Charron dont le siège social est situé 14, rue de Meautry – 94 500 Champigny-sur-Marne – pour l'organisation de sept représentations du spectacle « Oscar et Hortensia », les 13, 14, 27 et 28 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2022-2023.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association compagnie Et rien d'autre, représentée par Monsieur François Charron dont le siège social est situé 14, rue de Meautry – 94 500 Champigny-sur-Marne – un contrat de cession pour l'organisation de sept représentations du spectacle « Oscar et Hortensia », les 13, 14, 27 et 28 mars 2023, dont le prix de cession est fixé à 6 416,40 € (six mille quatre cent seize euros et quarante centimes) Net ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230523-lmc1H10636H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/05/2023
Date de Publication : 23/05/2023

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230523-Imc1H10636H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/05/2023
Date de Publication : 23/05/2023